

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

Séance du 13/03/2024 à 18h38

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	12

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Meyrargues s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par son président le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment de son article R. 123-16.

Présidence :	Madame Andrée LALAUZE, vice-présidente.
Secrétaire de séance :	Madame Brigitte DAILCROIX, élue.
Membres du CA	
Présents :	Andrée LALAUZE, Béatrice MICHEL, Brigitte DAILCROIX, Daniel BARBIER, Daniel VINCENT, Claude VIVINUS et Sandrine VIVINUS, Sabrina SMATI, Dominique GIRAUD, Richard LOGEROT
Membres du CA ayant donné pouvoir :	Jacques LEUCI à Dominique GIRAUD, Véra FICHANT à Sandrine VIVINUS
Membres du CA Absents excusés :	Fabrice POUSSARDIN, Jacques LEUCI, Véra FICHANT
Membres du CA Absents :	//

Délibération n° 2024-02
Objet : ADHESION A L'UNCCAS (Union Nationale des CCAS) ET ABONNEMENT A TDS

Exposé des motifs :

Madame la Vice-présidente, expose la nécessité de d'adhérer à l'UNCCAS qui propose à ses adhérents une gamme complète de services tels que conseil juridique, information, réseau d'appui local, formations, partenariats.

Ainsi, le CCAS pourra bénéficier de conseils techniques pour répondre à toutes les questions touchant la vie du CCAS. Possibilité de mise en place de groupes de travail pour et avec les adhérents et les partenaires. Accès privé à divers outils disponibles sur internet depuis un espace privé ; une lettre d'information électronique envoyée tous les vendredis apportant un véritable service d'alerte sur l'actualité sociale de la semaine, sur les appels à projets, la vie de l'UNCCAS ; un magazine territoriaux du social présentant chaque mois les initiatives menées par les CCAS, l'analyse d'un sujet à travers son dossier, décryptage de dispositifs et réformes ; mise à disposition de guides édités sur divers thèmes (handicap au quotidien, canicule, grand froid, fabriquer l'action sociale de demain, insertion professionnelle, retour à l'emploi ; défense du CCAS territorial au niveau national ; mutualisation et valorisation des bonnes pratiques déjà initiées ; possibilité de bénéficier de financements ; nouer des partenariats tant institutionnels qu'en direction de partenaires permettant de renforcer les complémentarités avec les principaux acteurs du secteur tant au plan local que national.

Elle propose que le CCAS adhère à l'UNCCAS avec abonnement à la TDS pour un montant de 205,00 € TTC annuellement sachant que le tarif annuel est de 0.03435 € par habitant.

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Le conseil d'administration décide de :
- **VOTER pour l'adhésion du CCAS à l'UNCCAS**

AVEC 12 VOIX POUR

Pour (présents et pouvoirs)	12	Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX, Béatrice MICHEL, Daniel BARBIER, Véra FICHANT ayant donné pouvoir à Sandrine VIVINUS, Dominique GIRAUD, Sabrina SMATI, Jacques LEUCI ayant donné pouvoir à Dominique GIRAUD, Richard LOGEROT, Daniel VINCENT, Sandrine VIVINUS, Claude VIVINUS,
Contre (présents et pouvoirs)	00	
Abstentions (présents et pouvoirs)	00	

La délibération sera effective, à partir du moment où cet acte sera réputé exécutoire.

Pour extrait certifié conforme.

Vice-Présidente du CCAS,

Andrée LALAUZE.

Acte rendu exécutoire	Après dépôt en Sous-préfecture le
	et publication ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2024

Application agréée E-legalite.com